

2012

# FAITS & CHIFFRES

## Fin de la période Kyoto 1

**L'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) est un partenaire des entreprises qui leur permet de conjuguer une efficacité énergétique rentable avec un engagement en faveur du climat.**

**L'AEnEC conseille et accompagne les entreprises de tous secteurs et de toutes tailles qui veulent réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub> et améliorer leur efficacité énergétique. Pour ce faire, elle centre son action sur des mesures d'amélioration rentables pour l'entreprise concernée, et réalisées au plus près des besoins de celle-ci.**

**En participant au système de gestion énergétique de l'AEnEC, les entreprises s'acquittent de leurs obligations légales envers la Confédération (loi sur le CO<sub>2</sub>) et envers les cantons (article sur les gros consommateurs). Les entreprises qui gèrent leur énergie au moyen des méthodes et des outils de l'AEnEC – elles sont actuellement plus de 2300 – contribuent également de manière conséquente à ce que les objectifs de la politique climatique et énergétique suisse soient atteints.**

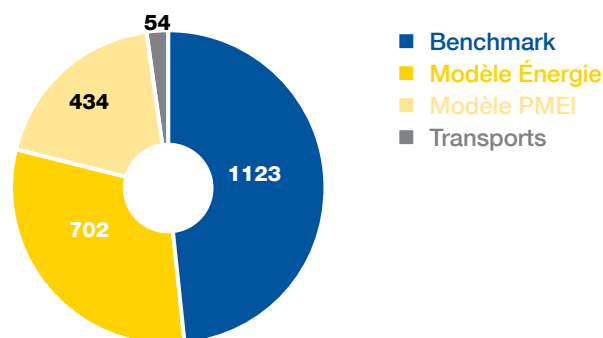
**En vigueur jusqu'à la fin de 2012, la première loi sur le CO<sub>2</sub> a obligé l'économie à réduire de 15 % par rapport à 1990 les émissions de CO<sub>2</sub> dues à l'utilisation de combustibles fossiles. Grâce au système de gestion énergétique de l'AEnEC, les entreprises membres de l'AEnEC ont surpassé cet objectif : fin 2012, leur bilan global affiche une réduction de 25 %.**

**En 2012, en même temps que la première période de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> s'achevait par un bilan réjouissant, les travaux préparatoires sont allés bon train pour la période d'engagement 2013–2020 afin d'assurer aux entreprises participantes une transition simple.**

### Accroissement du nombre d'entreprises participantes

En 2012, le nombre d'entreprises membres de l'AEnEC, qui participent à l'un ou l'autre des modèles de gestion énergétique, a continué de croître, en augmentant de 3.6 %. Le modèle PME a enregistré une croissance particulièrement marquée de ses participants. L'évolution prévue se confirme donc. En 2012, parmi les 2313 entreprises membres de l'AEnEC, la moitié environ font partie du modèle Benchmark, 30 % font partie du modèle Énergie et 20 % enfin ont opté pour le modèle PME.

Illustration 1 : Répartition des participants en fonction du modèle de gestion énergétique de l'AEnEC



### Période Kyoto 1 : des résultats au-delà pour l'économie

Entrée en vigueur en 2000 dans la droite ligne du protocole de Kyoto, la première loi sur le CO<sub>2</sub> a été abrogée pour la fin de 2012. Elle prévoyait notamment que jusqu'en 2010, la Suisse devait réduire de 10 % par rapport à leur niveau de 1990 ses émissions de CO<sub>2</sub> dues à la consommation d'agents énergétiques fossiles (combustibles et carburants). Le succès quant à ces objectifs a été mesuré sur la base de la moyenne des années 2008 à 2012.

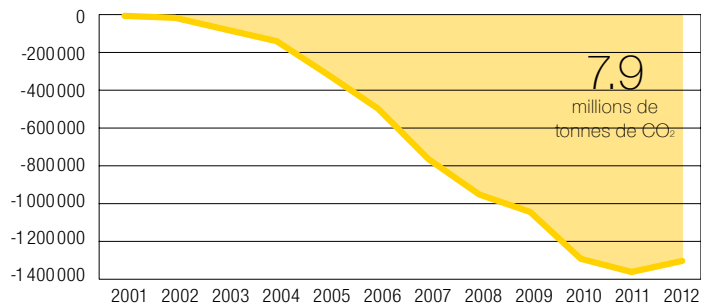
La part de l'objectif global qu'il revenait à l'économie d'atteindre a été fixée à 15 %. Ce but a été largement dépassé par les membres de l'AEnEC : en adoptant des mesures d'amélioration de leur performance énergétique, ceux-ci ont réduit globalement de 25 % leurs émissions de CO<sub>2</sub> dans le domaine des combustibles.

« Notre travail est une passion. Nous créons de la valeur en amenant les entreprises suisses à être énergétiquement en pleine forme et nous les accompagnons à long terme. »

Armin Eberle, directeur de l'AEnEC

## CO<sub>2</sub> : résultats obtenus

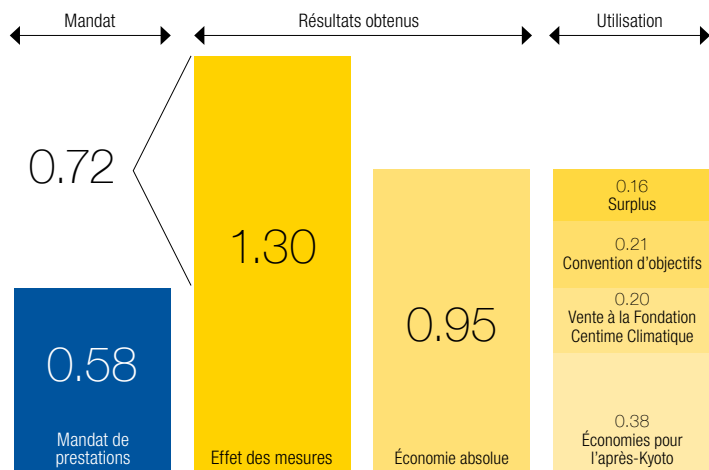
**Illustration 2 : Réduction des émissions de CO<sub>2</sub> par les participants de l'AEnEC entre 2001 et 2012**



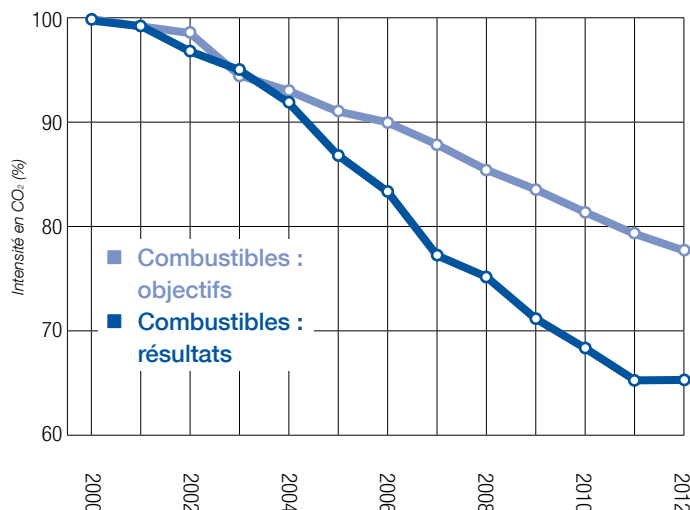
### Baisse des émissions de CO<sub>2</sub> de l'économie

Pour les émissions de CO<sub>2</sub>, l'effet total des mesures d'amélioration (effet cumulé de toutes les mesures d'amélioration depuis 2001) est une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de 1 375 000 tonnes, dont 1 302 000 tonnes pour les combustibles et 73 000 pour les carburants (par comparaison avec une évolution non influencée). Cette diminution des émissions de CO<sub>2</sub> de près de 1,4 million de tonnes comprend également les suppléments de consommation induits par la croissance économique. Le bilan qui se dégage est donc celui d'une réduction considérable des émissions de CO<sub>2</sub> par les entreprises membres de l'AEnEC. En chiffres absolus, la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> en 2012 par rapport à 1990 équivaut à 0,95 million de tonnes de CO<sub>2</sub>.

**Illustration 3 : Effet sur le CO<sub>2</sub> des 2313 participants de l'AEnEC**  
En millions de tonnes de CO<sub>2</sub>/an



**Illustration 4 : Évolution de l'intensité en CO<sub>2</sub> de 2000 à 2012**  
Normé DJ, non-corrigé CCF



### La réduction continue des émissions de CO<sub>2</sub> se poursuit en 2012

Les mesures d'amélioration introduites en permanence par les participants de l'AEnEC ont poursuivi cette réduction des émissions de CO<sub>2</sub> en 2012. Les nouvelles mesures mises en oeuvre en 2012 ont réduit les émissions de 102 000 tonnes au total, dont 98 000 tonnes pour les combustibles et 4 000 tonnes pour les carburants. L'effet des mesures est légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent (-10 000). La révision de la loi sur le CO<sub>2</sub> peut expliquer ce repli : en l'absence de renseignements suffisants sur les futures conditions-cadres, certaines mesures d'amélioration importantes ont été ajournées en 2012.

### Des objectifs largement dépassés

Une comparaison avec le calendrier établi avec la Confédération selon les conventions d'objectifs indique que les entreprises membres de l'AEnEC ont accompli un formidable travail de mise en oeuvre de leurs mesures de réduction : l'objectif fixé pour l'intensité en CO<sub>2</sub> pour les combustibles a été dépassé de 14,5 %, celui établi pour l'efficacité énergétique de 9,8 %.



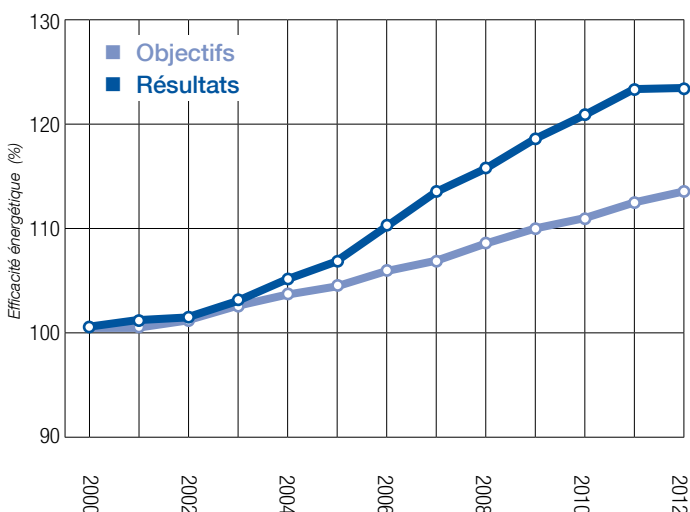
## Énergie : résultats obtenus

### Économies d'électricité et amélioration de l'efficacité

En plus de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, le double objectif – qui vise à la fois la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et l'amélioration de l'efficacité énergétique – fixé avec la Confédération dans les conventions d'objectifs de l'AEnEC a aussi entraîné d'importantes économies d'électricité. En 2012, l'effet cumulé des mesures d'amélioration prises par les entreprises membres de l'AEnEC se monte à 1287.9 GWh pour l'électricité.

Illustration 5 : Évolution de l'efficacité énergétique entre 2000 et 2012

Normée DJ



### Les conventions d'objectifs freinent la consommation d'électricité

La demande d'électricité des entreprises qui ont conclu une convention d'objectifs avec l'AEnEC diminue. En effet, les mesures d'amélioration mises en œuvre dans le cadre d'une convention d'objectifs modèrent la consommation d'électricité des entreprises. Comme l'illustration 6 le montre, les mesures d'amélioration prises dans les domaines des processus mécaniques et de la récupération de chaleur des procédés sont particulièrement opérants.

Illustration 6 : Effet des mesures d'amélioration sur la consommation d'électricité (moyennes)

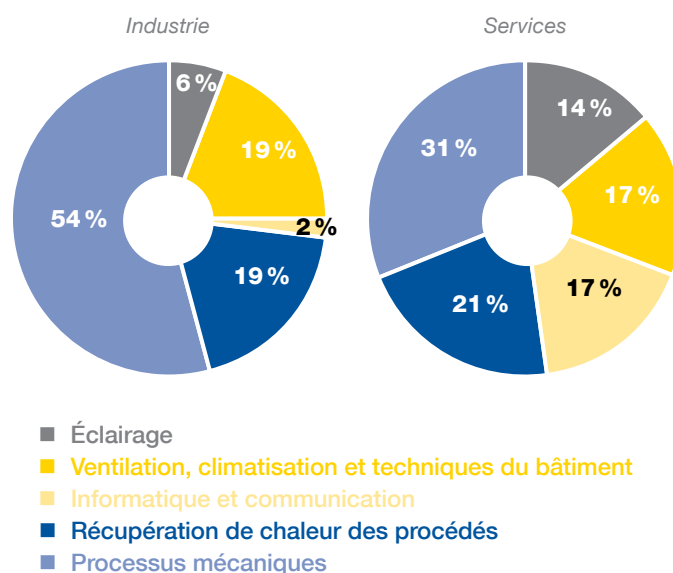


Tableau 1 : Évolution de la consommation énergétique

Toutes les mesures d'amélioration en œuvre en 2011/2012

	Total (non pondéré) GWh par an	Électrique GWh par an	Thermique GWh par an	Carburants GWh par an
2012	6 139.6	1 287.9	4 571.7	280.4
2011	6 181.5	1 180.5	4 734.0	267.0
Effet	-41.9	+107.4	-162.3	+13.4

### L'AEnEC, la gestion de l'énergie par et pour l'économie.

Nous offrons à nos participants un service de gestion énergétique fiable et complet, aux produits, prestations et outils d'excellente qualité, reconnus par les autorités. Ce service se traduit concrètement par des mesures d'amélioration rentables, qui réduisent la consommation énergétique et les émissions de CO<sub>2</sub> de toutes les entreprises. L'AEnEC est une organisation à but non lucratif issue de l'économie et au service de l'économie.

# Organisation

## Un financement solide

En 2012, l'AEnEC a disposé de 16.55 millions de francs, dont 13.7 millions de francs fournis par les entreprises membres de l'AEnEC soit sous forme de prestations soit à titre de cotisations. Ce montant représente 83 % du budget global.

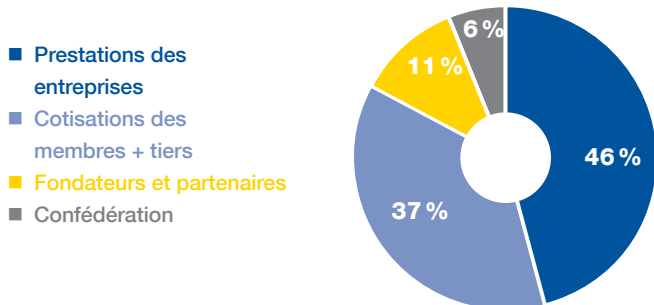
Les cotisations des membres et les revenus dégagés par les enchères de la Fondation Centime Climatique ont totalisé 1.9 million de francs. L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a versé 850 000 francs, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) 100 000 francs (TVA comprise).

## Une organisation efficace

L'AEnEC est une association fondée par les associations économiques de Suisse. Les associations faitières économiques suisses et l'Union Suisse des arts et métiers (USAM), ainsi que des associations de producteurs et des associations de consommateurs d'énergie, sont représentées à son Comité de direction. Le Comité de direction est l'organe de décision suprême. Les directeurs des associations faitières de l'économie y siègent.

Au niveau opérationnel, l'AEnEC est une organisation souple et dynamique, qui a fait ses preuves depuis sa fondation en 1999 et qui jouit aujourd'hui d'une large reconnaissance. Les travaux opérationnels sont organisés par la direction et par des conseillers en énergie externes (modérateurs). Les modérateurs travaillent pour l'AEnEC sous mandat.

Illustration 7 : Provenance des moyens financiers



En prévision de l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013 de la nouvelle loi sur le CO<sub>2</sub>, l'AEnEC a procédé, en 2012, à une mise à jour complète de ses instruments de gestion énergétique, afin d'offrir aux entreprises des instruments de pointe leur permettant de passer sans problèmes de la première à la deuxième période.

## Quelques chiffres

- Direction, Zurich : 4 personnes, 3.7 équivalents plein temps
- Sous mandat : 50 personnes de toutes les régions du pays, qui remplissent parfois une double fonction
  - Chefs de secteur : 3
  - Modérateurs et modératrices du modèle Énergie : 36
  - Conseillers et conseillères du modèle PME : 15
  - Modérateurs et modératrices des groupes « Transports » : 3
  - Suivi des résultats : 3

## Des partenariats forts

En 2012, l'AEnEC a conclu de nouveaux partenariats avec diverses entreprises du secteur de l'énergie, avec des organisations représentantes de branches ainsi qu'avec des organismes du secteur public. Ces partenariats visent à encourager les efforts d'amélioration de la performance énergétique des PME helvétiques. L'évolution réjouissante du nombre de participants au modèle PME montre que cette voie est la bonne. En 2012, la Fondation Suisse pour le Climat a apporté à 214 PME un appui financier pour un total de plus de 240 000 francs. Différents partenaires, au nombre desquels les entreprises d'approvisionnement en électricité, n'ont pas été en reste avec leurs programmes de promotion. Grâce à la Fondation Centime Climatique, de nombreux membres de l'AEnEC voient leur engagement récompensé : en dépassant les objectifs convenus, ils ont pu vendre leurs droits d'émission non utilisés.

## Nos partenaires en 2012

Canton de Glaris, Canton d'Uri, Centralschweizerische Kraftwerke AG, Energie Uster AG, Cleantech Fribourg, Fondation Centime Climatique, Fondation Suisse pour le Climat, Groupe E, IBC Energie Wasser Chur, Metropolankonferenz Zürich, SuisseEnergie, Union Suisse du Métal (USM), ville de Dietikon, ville de Lucerne, Viteos, Werke am Zürichsee, ainsi que les services d'électricité des régions suivantes : cantons de Nidwald, d'Obwald et de Thurgovie, canton et ville de Zurich, ainsi que les services industriels d'Altdorf, de Bâle (IWB), d'Erstfeld, de Glaris (TBG et TBGS), de Mels, de Schwyz (EWZ) et de Winterthur (par ordre alphabétique).

## L'AEnEC informe

Nous donnons régulièrement des informations détaillées sur nos participants et sur l'AEnEC. En 2012, nous avons :

- publié un rapport d'activité en complément du rapport annuel ;
- fait parvenir quatre infolettres aux participants de l'AEnEC et aux milieux intéressés ;
- publié, dans notre série « Dans les faits », dix-sept portraits de participants de l'AEnEC ;
- accueilli 370 participants à nos deux Forums qui se sont tenus l'un en Suisse romande, l'autre en Suisse alémanique ;
- enfin, nous avons organisé régulièrement des formations pour nos modérateurs et conseillers PME accrédités.

# Perspectives pour la période 2013 - 2020

---

L'année 2013 marque le début d'une nouvelle période d'engagement, au cours de laquelle la nouvelle loi sur le CO<sub>2</sub> entrera en vigueur. Les participants de l'AEnEC continueront d'être épaulés dans la recherche et la mise en œuvre des mesures de réduction de leurs émissions de CO<sub>2</sub> et d'amélioration de leur efficacité énergétique. De même, les partenariats noués avec les entreprises d'approvisionnement en électricité, les cantons et les communes ou encore la Fondation Suisse pour le Climat notamment, seront poursuivis et même étendus.

## **Application de la nouvelle loi sur le CO<sub>2</sub>**

L'application de la loi sur le CO<sub>2</sub> revêt une grande importance pour l'AEnEC. L'un des buts importants de l'AEnEC est que la période transitoire se déroule sans interruption dans la mise en œuvre. Forte de sa longue expérience dans la réalisation des mesures d'amélioration et grâce aux instruments développés spécialement pour l'après-2012, l'Agence fera valoir les atouts d'une mise en application proche de la pratique et attentive aux besoins de l'économie.

## **Stratégie énergétique 2050**

L'amélioration de la performance énergétique constitue l'un des fondements de la stratégie énergétique 2050. Or, grâce à l'intégration de la performance électrique et de la performance énergétique globale, les entreprises ayant conclu une convention d'objectifs de l'AEnEC fournissent, aujourd'hui déjà, une importante contribution à la stratégie énergétique 2050 de la Confédération. L'AEnEC milite donc pour une plus grande intégration des conventions d'objectifs dans la maîtrise du tournant énergétique et s'engagera dans ce sens.

## **L'efficacité électrique est capitale pour les cantons**

L'AEnEC apporte son appui aux cantons qui introduisent l'article relatif aux gros consommateurs dans leur législation, tel que proposé par le Modèle de prescriptions énergétiques (MoPEC), qui sont, en 2013, les cantons d'Argovie, de Genève, des Grisons et de Saint-Gall. Les conventions d'objectifs de l'AEnEC sont prolongées selon des modalités convenues avec la conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK) et reprises dans les futures conventions d'objectifs. Les nouveaux instruments de l'AEnEC permettent aux cantons et aux entreprises de s'acquitter efficacement de la mise en application de normes légales qui leur incombe.

## **Développement du modèle PME**

Le développement du modèle PME se poursuit. Avec l'appui de nouveaux partenaires, les prestations librement consenties par l'économie occuperont une place toujours plus grande, pour permettre une utilisation efficace de l'électricité notamment. De nouveaux conseillers et conseillères sont formés et accrédités aux quatre coins du pays pour assurer aux PME un accompagnement qualifié.

## **L'AEnEC : une gestion énergétique de pointe et des instruments uniques**

Les instruments et processus du système de gestion énergétique de l'AEnEC sont adaptés au fur et à mesure de l'évolution du cadre légal et des dernières nouveautés. Les conventions d'objectifs et le système de suivi des résultats (monitoring) sont redéfinis avec l'appui de spécialistes externes, tandis que l'instrument de check-up des PME est proposé sur une plate-forme en ligne.

## **Contact**

Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC)  
Hegibachstrasse 47  
8032 Zurich  
info@enaw.ch  
+41 44 421 34 45

[www.aenec.ch](http://www.aenec.ch)

**La gestion de l'énergie par et pour l'économie.**

